

Image not found or type unknown



## Pass sanitaire dans une école privée

Par **Domeure**, le **27/08/2021** à **14:57**

Bonjour l'école de ma fille lui a envoyé un mail lui indiquant que le pass sanitaire sera obligatoire dès la rentrée. C'est une école de formation post-bac, à l'ostéopathie animale. Elle serait classée en ERP type PA. Comment être sûr que le pass est obligatoire dans cet établissement ? Dans son mail il n'y a pas de texte de loi et la secrétaire n'avait pas l'air d'être sûre à 100 % de cette obligation. Ils semblent un peu perdus dans les textes de loi et de ce fait (à mon avis), ils préfèrent l'imposer pour se prémunir. J'ai le SIRET de l'école si besoin. Merci beaucoup. Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **27/08/2021** à **15:09**

Bonjour,

Les établissements de plein air (terrains de sports, stades, piscines...) sont concernés, je vous propose [ce dossier : Quels sont les lieux où le passe sanitaire est nécessaire ?](#)